

## BAREME DES PRIX

### VENTE

**Honoraire de transaction à la charge du Vendeur ou Acquéreur, selon ce qui a été défini au mandat (cette information est donnée avant toute présentation d'un bien) Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce :**

\* Local commercial, Terrain, garage, box et parking 12% TTC du prix de vente.

\* Immeuble : 7% TTC du prix de vente jusqu'à 200 000 €.  
6% TTC du prix de vente jusqu'à 500 000 €.  
5% TTC du prix de vente à partir de 500 000 €.

\* Avis de valeur vénale 150 € TTC PAR LOT.

Centre de médiation : 33 rue Pierre Clément 83 000 Draguignan [www.avocazur.com](http://www.avocazur.com)

\*\*\*\*\*

### HONORAIRES TTC GESTION LOCATIVE

\* Gestion locative immeuble « appartement –maison » : de 8 % à 10% TTC des sommes encaissées à la charge du mandant.

\* Gestion locative local commercial ou garage : de 10% à 12% TTC des sommes encaissées à la charge du mandant.

\* Possibilité d'adhérer à une garantie des loyers impayés « HORIZONS » taux de 2.40% TTC des loyers TTC.

\* Déplacement tous services: 90 € TTC

### Prestation particulières à la charge du mandant :

*Frais de constitution d'un dossier contentieux	Inclue dans la Gestion Locative
*Frais de gestion d'un sinistre assurance	Inclue dans la Gestion Locative
* Frais d'établissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	Inclue dans la Gestion Locative

### MISE EN LOCATION

#### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6/7/89

\* Recherche locative (visite du bien ; constitution du dossier locataire; rédaction du bail) : 8 € TTC du m<sup>2</sup>. A la charge du propriétaire

\* Recherche locative (visite du bien ; constitution du dossier locataire; rédaction du bail) : 8 € TTC du m<sup>2</sup>. A la charge du locataire.

\* Honoraires état des lieux : 3 € TTC du m<sup>2</sup> de la surface habitable. A la charge du propriétaire

\* Honoraires état des lieux : 3 € TTC du m<sup>2</sup> de la surface habitable. A la charge du locataire

\* Forfait de 50 € TTC par convention d'occupation (garage, box, parking etc...) A la charge du propriétaire

\* Forfait de 50 € TTC par convention d'occupation (garage, box, parking etc...) A la charge du locataire

\* Déplacement tous services : 90 € TTC

#### Honoraires pour les autres baux

\*Habitation hors résidence principale) 14% HT soit 16.80 % TTC du loyer annuel charges comprises répartis par moitié entre locataire et bailleur.

**\*Le barème est calculé en fonction du taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %.**

**Les tarifs sont susceptibles d'être révisé chaque année, pour tous renseignements contacter l'agence.**